COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 16 MARS 2017 – 18H30

Étaient présents : Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mme ANZALONE, Mr MARY, Mme DEMOLDER, Mrs FOSSE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, Mme DECOURRIERE, Mrs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, REGOLLE, SABRIE, ARBAOUI, VASSEUR, DEWAULLE, Mr BECQUE, Mme LEBRUN (arrivée à 18h48), Mrs LEVECQUE, CAULIER, Mme MADAOUI

Absents excusés :
M. CAUDRON donne pouvoir à Mme COPIN
M. LE COMTE donne pouvoir à M. JANOT
M. OBRINGER donne pouvoir à M. FOSSE
Mme COLLET donne pouvoir à Mme DZIKOWSKI
M. HUE donne pouvoir à M. BEN YAHIA

Monsieur BEN YAHIA Ali est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 07 février 2017 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 07 février 2017.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour deux projets supplémentaires. Le premier est relatif à un appel à projet dans le cadre de la DPV (Dotation Politique de la Ville) et nécessitant une réponde rapide. Le second porte sur une délégation à un adjoint afin de représenter la commune le lundi 20 mars 2017 au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer pour signer la convention TEPCV destinée à l'acquisition d'un véhicule électrique.

Madame le Maire précise enfin qu'elle répondra en fin de séance à des questions posées par M. BECQUE même si encore une fois elles sont arrivées en retard.
M. BECQUE précise qu'elles ne sont pas arrivées en retard. Madame le Maire l'invite à relire le règlement intérieur du Conseil et lui confirme que les questions écrites doivent être adressées à minima 72 heures avant la réunion.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux finances et aux affaires sociales qui donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur Dominique MARY rappelle que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil municipal.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans les communes de plus de 3.500 habitants un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent son examen.

Monsieur Dominique MARY présente le Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe et illustré par un diaporama.

Intervention de M. DOMIN :

« Monsieur Mary, vous nous annoncez que les recettes de Beuvrages vont encore diminuer cette année, comme l'année dernière et l'année précédente. Vous nous dites que nos recettes sont très dépendantes de l'Etat. C'est-à-dire que nous devons passer chaque année sous les fourches caudines de l'Etat qui diminuent les dotations de toutes les communes du pays. L'Etat chaque année nous réserve chaque année des surprises : en 2017 la baisse sera moins forte, ***mais demain qu'en sera-t-il ?***

Vous nous dites que les recettes liées aux taxes foncières et d'habitation prélevées sur les Beuvrageois augmentent peu du fait de la faible augmentation de notre population. ***Vous tabliez sur 10 000 habitants nous n'en avons, à l'heure actuelle, qu'un peu plus de 6 700, malgré les énormes investissements réalisés. Beuvrages agirait-elle comme un repoussoir ?*** *Taux d'imposition parmi les plus élevés de l'arrondissement ou image dégradée de notre ville ?*

Beuvrages ne maitrise donc pas la plus grande partie de ses recettes *et dépend essentiellement de l'Etat pour fonctionner et est dans la plus grande incertitude pour demain, qui gouvernera notre pays,* ***sommes-nous en grand danger ?***

Par ailleurs, nos dépenses sont encore élevées et principalement les charges de personnel qui progressent toujours du fait des déroulements de carrière, sans trop d'espoir de les voir diminuer rapidement du fait de la probabilité du recul de l'âge de départ à la retraite.

Je note aussi que nos dettes n'ont pu être renégociées totalement. L'un des banquiers ne répond plus on se demande pourquoi ? *Peut-être ne peuvent-ils rien faire pour nous ? Seule la CDC (Caisse des Dépôts et consignations) a répondu favorablement ; rappelons que le premier est privé et l'autre publique. Ceci explique peut-être cela ?*

Alors comment faire ? Dans l'impossibilité d'augmenter nos recettes et de diminuer nos dépenses, ***sommes-nous pris dans un nœud inextricable ?***

Pour remédier à cela, vous nous proposez une solution que nous ne pouvons pas accepter : augmenter de 2% les impôts soit 5% en deux ans, *je vous rappelle que nous avons des taux d'imposition parmi les plus hauts de l'arrondissement. Il ne faut pas assommer d'avantage les Beuvrageois !*

Nous pensons qu'il faut imaginer et explorer des solutions nouvelles pour rendre cette tension moins forte, c'est de votre responsabilité ! *Mais c'est aussi de notre responsabilité !*

Nous vous proposons donc, comme nous l'avons déjà fait par le passé, de ***nommer une commission qui inclurait non seulement la majorité et l'opposition mais aussi les habitants et le personnel de la municipalité,*** *pour qu'ensemble nous trouvions les solutions qui permettraient de nous dégager des difficultés ou votre gestion nous a conduits ».*

« Si nous faisons toujours ce que nous avons l'habitude de faire, nous récolterons ce que nous avons toujours récolté. »

Albert Einstein

M. MARY répond à M. DOMIN qu'il partage les mêmes inquiétudes notamment sur la recette provenant des dotations. Qu'il est d'accord sur l'association notamment de la population au débat budgétaire. Il précise néanmoins la difficulté de cet exercice car dans les villes fragilisées, une part importante de la population ne paye pas l'impôt.

Il précise en outre que si nos dépenses diminuent et cela traduit bien nos efforts de gestion, le paradoxe est que celles de l'Etat continuent à augmenter. D'où la nécessité d'un front unis vis-à-vis de l'Etat car notre dépendance induit une solidarité pour laquelle une discrimination positive est une exigence.

Il rappelle en outre à M. DOMIN que si nos taux de fiscalité peuvent lui paraître élevés, les bases locatives sont très faibles.

Pour ce qui concerne les dépenses du personnel, il s'agit dans notre ville d'un service indispensable à la population. L'évolution des métiers est néanmoins prise en compte. En revanche, inévitablement le régime indemnitaire étant particulièrement important pour un fonctionnaire territorial et encore trop peu pris en compte pour le calcul de ses droits à la retraite, nos agents risquent de rester un peu plus longtemps en poste. En conséquence, l'effet attendu par la pyramide des âges est impacté en terme de résultat à la fois par cette faiblesse des retraites comme par l'âge réglementaire de départ en retraite.

M. MARY précise qu'une baisse des charges de personnel pourra être envisagée à terme mais qu'il ne souhaite pas que cela soit au détriment des services rendus.

Pour ce qui concerne le réaménagement de la dette, M. MARY rappelle à M. DOMIN qu'un courrier a été adressé au Ministre de l'Economie et des Finances au sujet du refus laconique de réaménagement formulé par la FSIL, dont l'actionnariat est totalement public.

En ce qui concerne la fiscalité, M. MARY précise à M. DOMIN que si l'arrivée d'une nouvelle population est souhaitée ce n'est pas pour la « pomper » fiscalement mais bien pour renforcer la mixité sociale dans notre ville. Favoriser le bien vivre à Beuvrages est essentiel, et si cela amène de nouvelles ressources fiscales, alors « tant mieux ». Après, il ne nie pas que notre ville rencontre toujours des problèmes d'attractivités et l'objectif est bien évidemment de poursuivre le travail de fond engagé ces 10 dernières années.

Enfin, pour ce qui concerne le souhait d'une commission adhoc, elle existe : c'est celle des finances. Dont le tour de table pourrait être effectivement ponctuellement élargi à des techniciens. Son format sous forme « séminaire » sera alors envisageable notamment pour tirer profit de retours d'expérience.

M. DOMIN précise qu'il souhaiterait dans la mesure du possible que les horaires des commissions puissent être adaptés pour tenir compte des contraintes professionnelles des participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire et de Monsieur Dominique MARY, adjoint aux finances,

ACTE, à l'unanimité, le rapport d'orientations budgétaires.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

2°) SUBVENTION TEPCV (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE)

Madame le Maire rappelle que le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », visant à valoriser et encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique.

Que Valenciennes Métropole a répondu à cet appel à projets et a été déclaré lauréate en février 2015 dans la catégorie « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Elle bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions répondant aux objectifs de transition énergétique.

Qu'une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 entre le Ministère de l'environnement et Valenciennes Métropole ; cette convention précisait notamment les deux premières actions financées dans le cadre de ce programme : la création d'une boucle cyclable Un'Escaut et l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du renouvellement de la flotte de l'agglomération (financement de 500 000€).

Qu'en février 2017, Valenciennes Métropole a sollicité une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros afin d'aider les communes du territoire à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments et à moderniser leurs installations d'éclairage public.

Que l'avenant à la convention qui formalise ce nouveau soutien a été signé par Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer le 27 février 2017.

Que la Commune de Beuvrages a souhaité bénéficier de ce financement pour réaliser les travaux suivants :

- la rénovation d'une partie des menuiseries de l'hôtel de ville (montant des travaux 38 000 € HT)
- l'isolation de 834 m² de toiture de l'école Joliot Curie (montant des travaux 25 000 € HT).

Que cette demande a été déposée sans délibération préalable compte tenu des dispositions de l'alinéa 25 de la délibération 20170105 du 18 janvier 2017.

Qu'à ce titre, une subvention TEPCV d'un montant de 50.400,00€ lui a été accordée.

La subvention octroyée par le Ministère devant permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, la Commune de Beuvrages s'engage à réaliser ses travaux conformément aux fiches d'opérations standardisées du dispositif des certificats d'économie d'énergie. De plus, elle s'engage à ce que les travaux soient facturés avant fin 2017.

Sur ces bases, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'avenant 1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » joint en annexe et de l'autoriser ou son représentant à signer ledit avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant 1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » joint en annexe

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

3°) ECOLE PAUL LANGEVIN – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle que l'école Paul Langevin constitue un des deux sites municipaux présentant, du fait de son architecture, des problèmes conséquents d'accessibilité. Elle avait été pointée dans notre agenda d'accessibilité programmée fin 2015.

L'année 2016 a permis de signer un maître d'œuvre et d'élaborer un programme de travaux en totale concertation avec l'Education nationale (Ecole et Inspection).

La situation nécessitera la pose d'un ascenseur à intégrer dans un nouveau bâtiment permettant la liaison avec les deux bâtiments existants. Ce programme intégrera pour des questions de sécurité la mise aux normes incendie des circulations et permettra de redistribuer et rénover les locaux de direction, le secrétariat et l'espace des enseignants. En marge, une partie du préau sera privatisée pour accueillir l'ensemble des cycles utilisés par les centres de loisirs et les écoles et aujourd'hui stockés au complexe sportif.

La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) auxquelles nous sommes éligibles peuvent permettre d'accompagner cette importante mais nécessaire opération. La condition étant que les projets ne soient pas débutés mais puissent démarrer avant la fin d'année. Ce qui est le cas en l'espèce.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose d'approuver cette opération ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission communale d'accessibilité et de la Commission urbanisme et travaux.

Elle propose également d'approuver le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses	
Montant des travaux	435 500,00 € HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	32 662,50 € HT
CSPS	1 510,00 € HT
Bureau de contrôle	2 210,00 € HT
Total des dépenses	471 882,50 € HT
TVA	94 376,50 € HT
Total des dépenses	566 259,00 € TTC
Financement	
DETR (30% HT)	141 564,75 € HT

DSIL (40% HT)	188 753,00 € HT
Ville de Beuvrages	235 941.25 € HT
Total des recettes	566 259,00 € HT

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions et actes afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, la réalisation de l'opération de mise en accessibilité de l'école Paul Langevin selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Montant des travaux	435 500,00 € HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	32 662,50 € HT
CSPS	1 510,00 € HT
Bureau de contrôle	2 210,00 € HT
Total des dépenses	471 882,50 € HT
TVA	94 376,50 €
Total des dépenses	566 259,00 € TTC

Financement	
DETR (30%)	141 564,75 € HT
DSIL (40%)	188 753,00 € HT
Ville de Beuvrages	235 941.25 € HT
Total des recettes	566 259,00 € HT

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter les subventions et signer l'ensemble des conventions et actes y afférent.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la quatrième question.

4°) COMPLEXE SPORTIF CHRISTIAN PENNYNCK – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle que le bâtiment principal du complexe sportif Christian Pennynck a été identifié lors de l'élaboration de l'Ad'AP en 2015 comme présentant des difficultés importantes d'accessibilité.

Les problèmes portent sur l'accessibilité à l'étage, l'accessibilité des sanitaires aux deux niveaux du bâtiment comme en rez-de-chaussée, des vestiaires non adaptés et une zone des tribunes à aménager spécifiquement pour les PMR. Ce programme permettra accessoirement de préparer l'arrivée sur site du bâtiment modulaire reconditionné actuellement occupé par la Police municipale et qui pourra trouver une deuxième vie en qualité de locaux du tennis club, une fois que la Police aura rejoint les nouveaux locaux du Centre technique municipal.

L'année 2016 aura permis la désignation d'un maître d'œuvre et l'élaboration du programme de travaux.

Afin d'accompagner financièrement la réalisation de ce programme, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre des programmes DETR et DSIL.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	
Montant travaux	184 310,00 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	11 250,00 € HT
CSPS	1 310,00 € HT
Bureau contrôle	1 780,00 € HT
HT	198 650,00 € HT
TVA	39 730,00 € HT
TC	238 380,00 € TTC

Financement	
DETR (30% HT)	59 590,00 € HT
DSIL (40% HT)	79 460,00 € HT
Ville de Beuvrages	99 325,00 € HT
TTC	238 380,00 € TTC

Madame le Maire propose d'approuver cette opération, le plan de financement précité, et de l'autoriser à solliciter les subventions et signer l'ensemble des conventions et actes y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, la réalisation de l'opération de mise en accessibilité du complexe sportif Christian PENNYNCK selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Montant travaux	184 310,00 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	11 250,00 € HT
CSPS	1 310,00 € HT
Bureau contrôle	1 780,00 € HT
Total des dépenses	198 650,00 € HT
TVA	39 730,00 €
Total des dépenses	238 380,00 € TTC

Financement	
DETR (30%)	59 595,00 € HT
DSIL (40%)	79 460,00 € HT
Ville de Beuvrages	99 325,00 € HT
	238 380,00 € TTC

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter les subventions et signer l'ensemble des conventions et actes y afférent.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la cinquième question.

5°) REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que la gestion du domaine public routier communal est assurée par le maire ou toute personne ayant reçu délégation. Le Maire concourt ainsi, par son pouvoir de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

C'est ainsi que la gestion de l'espace urbain, et en particulier la voirie, revêt un caractère tout particulier. Notre commune est confrontée au quotidien a des difficultés de circulation, de stationnement et de gestion de notre voirie en raison des nombreuses demandes d'autorisation d'occupation du domaine public, temporaires ou définitives, pour des motifs privés ou professionnels.

Pour tous ces motifs, la commune doit pouvoir disposer d'une réglementation suffisante et précise qui détermine le régime d'autorisation des occupations du domaine public, en tenant compte des droits et obligations de chacun, qu'il s'agisse de riverains ou d'entreprises, ainsi que les conditions administratives techniques et financières d'exécution des travaux sur les voies publiques et leurs dépendances.

Le règlement de voirie a vocation à s'appliquer à l'ensemble des voies publiques de la commune et à leurs dépendances et, par extension, aux voies privées ouvertes à la circulation publique.

Il visera notamment à définir les dispositions administratives, techniques et financières applicables :

- En matière d'obligations et de droits des riverains tant sur les voies publiques que privées,
- En matière d'autorisations de voirie (permis de stationnement et permissions de voirie),
- En matière de coordination des travaux
- En matière de conditions d'exécution des fouilles ouvertes sur la chaussée et de réfection des tranchées provisoires et définitives.

Le règlement de voirie propre à la Commune est donc un outil de travail indispensable, qui deviendra le document de référence pour tous les occupants du domaine public et intervenants, dans le respect des droits et obligations de chacun.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement de voirie joint en annexe et d'autoriser Madame le Maire à procéder au fil du temps à des modifications non substantielles du document.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement communal de voirie joint en annexe,

DECIDE, à l'unanimité, son application à compter du 1er mai 2017 hormis les articles 39 à 44 dont l'application sera différée au 1er septembre 2017,

AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire à procéder, au fil du temps, à des modifications non substantielles du document.

Madame le Maire passe la parole à Mme Christine LECOMPTE, Adjointe à l'Enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse qui donne lecture du rapport relatif à la sixième question.

6°) CONVENTION CADRE DE COOPERATION GIP – REUSSITE EDUCATIVE/VILLES DE VALENCIENNES METROPOLE

Madame le Maire rappelle que le GIP – Réussite Éducative a été fondé en 2006 par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et l'État afin d'assurer le portage juridique et financier du Dispositif Réussite Éducative.

Ce dispositif constitue un outil principal du volet éducatif du contrat de ville de Valenciennes Métropole et vise à favoriser l'épanouissement personnel et la réussite éducative des enfants fragiles âgés de 2 à 16 ans qui résident dans les quartiers de la politique de la ville.

Le projet de Réussite éducative de Valenciennes Métropole s'inscrit dans une stratégie visant à mutualiser des moyens et des savoir-faire au niveau intercommunal tout en prenant en compte la spécificité de chaque territoire et la nécessité d'agir dans la proximité. Ce double enjeu implique donc de proposer un projet à 2

échelles et nécessite une coordination étroite entre le GIP Réussite éducative et chaque ville pour garantir un pilotage et une mise en œuvre efficace du programme.

La commune de Beuvrages a intégré le Dispositif de Réussite Educative (DRE) de Valenciennes Métropole depuis de nombreuses années.

Le but de ce dispositif est de prévenir et répondre aux situations de décrochage scolaire apparaissant dès l'école maternelle et se multipliant au stade de l'entrée au collège.

Le DRE favorise ainsi la mise en place d'une veille éducative, dans une démarche globale et cohérente avec l'ensemble des partenaires locaux et institutionnels. Ces cellules de veille ont lieu toutes les six semaines afin de définir, en partenariat avec les familles, un parcours éducatif pour les enfants ciblés en difficultés/rupture scolaire. Les actions prévues par la cellule de veille peuvent être réalisées de manières groupales et/ou individuelles, mais sont toujours au service d'un parcours Individualisé et avec l'adhésion de la famille.
Dans cette démarche la Commune est appuyée par le GIP de l'agglomération dédié au Dispositif de Réussite Educative.

La présente convention a pour objet d'exposer les principes fondateurs du Dispositif Réussite Éducative et de définir les conditions du partenariat entre le GIP – Réussite éducative et les villes éligibles pour la mise en place du Dispositif Réussite Éducative et en particulier de préciser les missions, rôles et engagements de chacune des parties.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal dans ce cadre d'approuver la convention jointe en annexe et de l'autoriser à la signer.

DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE DE VALENCIENNES METROPOLE

COOPERATION GIP-REUSSITE EDUCATIVE / VILLES DE VALENCIENNES METROPOLE

CONVENTION CADRE 2017-2020

EN APPLICATION :

- De la loi de programmation n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la Cohésion sociale,
- De la délibération n°2006-CC-02-69 du conseil communautaire de Valenciennes Métropole du 23 mars 2006
- De la convention constitutive du GIP – Réussite Educative de Valenciennes Métropole prorogée par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2011,
- Du contrat de ville 2015-2020 de Valenciennes Métropole

Préambule :

Le GIP – Réussite Educative a été fondé en 2006 par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et l'Etat afin d'assurer le portage juridique et financier du Dispositif Réussite Educative.

Ce dispositif constitue un outil principal du volet éducatif du contrat de ville de Valenciennes Métropole et vise à favoriser l'épanouissement personnel et la réussite éducative des enfants fragiles âgés de 2 à 16 ans qui résident dans les quartiers de la politique de la ville.

Le projet de Réussite éducative de Valenciennes Métropole s'inscrit dans une stratégie visant à mutualiser des moyens et des savoir-faire au niveau intercommunal tout en prenant en compte la spécificité de chaque territoire et la nécessité d'agir dans la proximité. Ce double enjeu implique donc de proposer un projet à 2 échelles et nécessite une coordination étroite entre le GIP Réussite éducative et chaque ville pour garantir un pilotage et une mise en œuvre efficace du programme.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- D'exposer les principes fondateurs du Dispositif Réussite Educative
- De définir les conditions du partenariat entre le GIP – Réussite éducative et les villes éligibles pour la mise en place du Dispositif Réussite Educative et en particulier de préciser les missions, rôles et engagements de chacune des parties.

ARTICLE 2 : Définition du Dispositif Réussite Educative

Le Dispositif Réussite Educative vise à accompagner les enfants âgés de 2 à 16 ans en situations fragiles ou ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur épanouissement personnel et à leur réussite scolaire.

Mis en place dans les quartiers de la politique de la ville, il repose sur une veille éducative partenariale qui mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans la proximité de l'enfant et de sa famille. Ces acteurs se réunissent régulièrement au sein d'Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative (EPRE) constituées localement afin :

- D'aborder dans leur globalité la situation d'enfants fragilisés en prenant en compte leur environnement familial et social
- D'élaborer avec les familles des parcours éducatifs adaptés qui peuvent être composés d'actions individuelles ou collectives, relevant des politiques de droit commun ou d'actions spécifiquement élaborée dans le cadre de la politique de la ville.
- D'assurer le suivi des parcours personnalisés et d'ajuster les réponses en conséquence

La participation des familles est recherchée à toutes les étapes du parcours, et rien ne sera entrepris sans leur accord.

Des actions spécifiques peuvent être soutenues par l'Etat à travers l'appel à projet du contrat de ville dont les modalités sont fixées chaque année.

Dans l'esprit de la politique de la ville, le dispositif Réussite Educative n'a pas vocation à se substituer au droit commun.

ARTICLE 3 : Missions et engagements des parties

Le GIP Réussite Educative a pour mission de porter administrativement et financièrement le dispositif Réussite Educative. Il favorise la coordination et la mise en cohérence du programme à l'échelle de l'Agglomération et permet la mutualisation de moyens humains et d'actions à portée intercommunale.

Ainsi, le GIP – Réussite Educative s'engage à :

- Gérer la procédure d'élaboration de la programmation annuelle DRE (réception des demandes de subventions, dépôt de la sollicitation auprès de l'Etat, dialogue avec les services instructeurs)
- Recevoir la subvention globale de l'Etat et la redistribuer aux opérateurs par le biais de convention financière
- Mener à bien l'évaluation du programme en y associant les partenaires concernés
- Développer un programme d'actions intercommunales, en assurer la mise en œuvre et l'évaluation.
- Veiller au respect du cadre définissant le programme de Réussite Educative et aux procédures établies.
- Réunir chaque année un comité de programmation et de suivi chargé de piloter le projet intercommunal
- Veiller à la mise en place des partenariats institutionnels indispensables au dispositif
- Apporter un appui technique aux correspondants locaux pour favoriser la bonne mise œuvre du dispositif
- Apporter un appui technique aux opérateurs locaux dans l'élaboration et le suivi de leurs actions
- Assurer par le biais des référentes territoriales et en lien étroit avec les villes, la mise en place des EPRE et le suivi des parcours accompagnés
- Proposer, lorsque les solutions n'existent pas, des mesures d'accompagnement des enfants et des familles par le biais des médiatrices locales.

Les villes assurent la déclinaison locale du dispositif et permettent sa mise en œuvre dans la proximité.

Ainsi les villes s'engagent à :

- Réunir chaque année un comité de pilotage permettant de définir des priorités locales, de veiller à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif et de fédérer les acteurs locaux autour du projet.
- Mobiliser leurs services concernés par le dispositif (petite enfance, jeunesse, cohésion sociale, CCAS, etc.). L'identification des représentants de ces services et l'élaboration d'une fiche de mission pour chacun d'eux facilitera la mise en place d'un partenariat opérationnel de qualité.
- Désigner parmi leurs agents, un correspondant local chargé de coordonner localement le dispositif en lien avec la référente territoriale du GIP. Une feuille de mission pourra utilement préciser les rôles et tâches attendus des 2 agents.
- Autoriser le GIP à entretenir avec les services communaux des relations de travail nécessaires à la mise en œuvre du dispositif
- Lorsqu'il est souhaité, développer et soutenir un programme d'actions locales dans le cadre de l'appel à projet DRE, en assurer la mise en œuvre et l'évaluation.
- Participer au comité de programmation et de suivi du GIP.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature par les parties.

ARTICLE 5 : Respect des engagements

Dans le cas où l'un des signataires se trouverait dans l'incapacité passagère d'honorer ses engagements, il le signalera à l'autre partie dans l'optique de rechercher les solutions permettant de maintenir la continuité du service proposé.

Le non-respect permanent de ces engagements par l'un des signataires, pourrait remettre en question le cadre de coopération engagé.

ARTICLE 6 : Révision :

À tout moment les parties pourront décider d'une révision de la présente convention. Dans ce cadre, elles pourront introduire de nouvelles dispositions, modifier ou supprimer des dispositions existantes par avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à la demande de l'une ou des deux parties avec un préavis de 3 mois ou par accord mutuel entre les parties avec effets immédiat

A Valenciennes, le

	La Ville d'Anzin
Le GIP – Réussite Educative	Monsieur Pierre Michel BERNARD
Valenciennes Métropole	Maire
Madame Isabelle CHOAIN	
La Présidente	
La ville de Bruay-sur-l'Escaut	La ville de Beuvrages
Madame Sylvia DUHAMEL	Madame Marie-Suzanne COPIN
Maire	Maire
La ville de Condé-sur-l'Escaut	La ville de Fresnes-sur-Escaut
Monsieur Grégory LELONG	Madame Valérie FORNIES
Maire	Maire
La ville de Marly	La Ville d'Onnaing
Monsieur Fabien THIEME	Madame Michelle Gréaume-Dolez
Maire	Maire
La Ville de Quiévrechain	La Ville de Saint-Saulve
Monsieur Pierre GRINER	Madame Cécile GALLEZ
Maire	Maire

La ville de Valenciennes	La ville de Vieux-Condé
Monsieur Laurent DEGALLAIX	Monsieur Guy BUSTIN
Maire	Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention cadre de coopération GIP-Réussite éducative/villes de Valenciennes métropole jointe en annexe,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la septième question.

7°) DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2017

Madame le Maire rappelle que nous avons reçu ce lundi 13 mars l'appel à projet annuel pour la Dotation politique de la ville ; que depuis sa création en 2009 sous l'appellation DDU (Dotation de développement urbain) nous déposons régulièrement des dossiers de demande d'aide à l'investissement qui ont toujours été soutenus ;

Que les réponses à cet appel à projet doivent être remontées aux services de l'État au plus tard le 27 mars prochain ;

Qu'il est possible de solliciter une aide pour la restructuration du centre technique municipal.

En effet et dans le cadre d'une opportunité foncière apparue en 2010 nous avions acquis un terrain de 1420 m² situé impasse Delaune et contigu à l'actuel CTM. Ce dernier n'est pas aux normes PMR et rencontre des problèmes fonctionnels importants du fait d'une adaptation difficile à l'activité de services techniques s'agissant d'une ancienne caserne des pompiers. Il s'agit en outre du fait de son époque de construction d'un bâtiment particulièrement énergétivore.

Que les crédits inscrits aux budgets primitifs de la collectivité nous ont permis de désigner un maître d'œuvre dès l'année dernière et de travailler le projet en collaboration avec notamment les utilisateurs du site sur la base des principales conditions suivantes :

- Réunir sur un seul site dans un souci d'économie globale de fonctionnement, et dans le but de valoriser le foncier ainsi rendu disponible, nos équipements et mobiliers actuellement stockés rue de Paris et rue Gustave Michel dans deux entrepôts communaux,
- Rendre accessible au public un plateau administratif fonctionnel réunissant sur un seul site les services administratifs actuels du CTM et un bureau de Police municipale fonctionnel,
- Doter les agents techniques de locaux de vie (vestiaires, sanitaires et office) respectant les normes du droit du travail,
- Sécuriser l'accès au site en évitant les passages sur le parking du magasin Intermarché ou les croisements de flux et notamment d'enfants deviennent dangereux, sachant que cet accès n'est aucunement acquis juridiquement puisqu'aucune servitude réelle n'a jamais été constituée,

- Profiter de la synergie sur place avec le service EEJSAC, gestionnaire d'une majeure partie du patrimoine communal.

Que le programme a en outre été validé par le Comité technique de la collectivité le 12 octobre dernier ;

Que par ailleurs, compte-tenu de l'importance de ce projet, il avait été privilégié de ne pas solliciter le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de la CAVM disponible pour la durée du mandat, mais de l'actionner en parallèle à un autre financement, comme nous l'avions alors fait pour l'espace culturel et artistique Dubedout. Les critères afférents à ce dispositif permettent également pleinement son utilisation pour ce projet.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette opération, d'approuver son plan de financement, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des conventions et actes y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, la réalisation de l'opération de restructuration du centre technique municipal selon le plan de financement suivant :

Dépenses	**Montant**
Travaux	874 252,48 €
Maîtrise d'œuvre	61 197,64 €
CSPS	6 119,77 €
Bureau de contrôle	8 742,52 €
Total HT	**950 312,41 €**
TVA	190 062,48 €
Total TTC	**1 140 374,89 €**
Recettes	
FSIC	342 242,82 €
DPV	300 000,00 €
Fonds propres ville de Beuvrages	498 132,07 €
Total recettes	**1 140 374,89 €**

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter les subventions et signer l'ensemble des conventions et actes y afférent.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la huitième question.

8°) TEPCV – PNR SCARPE-ESCAUT – ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Madame le Maire rappelle que le 07 février dernier le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un véhicule électrique et l'a autorisée à solliciter dans ce cadre au titre du dispositif TEPCV une subvention auprès du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

Qu'elle vient d'apprendre ce jour, à 17h00, que la subvention était accordée et qu'il convenait de nous rendre ce lundi 20 mars à Paris afin de la signer avec les autres communes membres du PNR ;

Qu'empêchée, elle propose que Madame ANZALONE notre déléguée au sein du PNR y représente la Commune ;

Que dans ce cadre, il convient d'accorder à cette dernière une délégation de signature spécifique pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

DONNE, à l'unanimité, délégation de signature à Madame Nadine ANZALONE à l'effet de signer la convention octroyant une subvention TEPCV – PNR destinée à l'acquisition d'un véhicule électrique.

Puis, Madame le Maire apporte une réponse aux questions écrites qui lui ont été transmises par M. BECQUE, en précisant en préambule à ses réponses :

Toute question doit être posée conformément aux dispositions du règlement intérieur a minima 72 heures avant. Ce qui n'est pas le cas en l'espèce puisque les questions sont arrivées moins de 48 h avant le début de séance. Cependant, dans la mesure où il est simple d'y répondre, et indispensable de couper court à toute équivoque, autant répondre immédiatement…

Votre première question fut :

« Beuvrages 2020, cette réunion publique n'est-elle pas le préambule à la préparation des élections municipales de 2020 » ?

Ma réponse, Monsieur BECQUE, est que la réunion qui a eu lieu ce mardi 14 mars n'est en rien liée à la préparation d'une quelconque échéance électorale, si vous aviez été présent vous auriez constaté la présence des collégiens ; c'eut été indécent, de ma part, de les convier à une réunion à caractère politique

Cette réunion publique s'inscrit dans le cours normal de l'étude cadre de vie diligentée en 2016 sur le territoire de la commune et notamment ses entrées de ville.

Il s'agissait d'associer toute la population à concevoir notre ville de demain, et ce que nous avons fait régulièrement dans le cadre de la rénovation urbaine engagée en 2006 avec l'ANRU ; récemment les habitants de la résidence des Chardonnerets ont été associés au nouvel aménagement des espaces extérieurs du site.

Tous Les conseillers ici présents sont, je le suppose, adeptes de la démocratie participative, ils ne pourront que plaider en la faveur d'une telle initiative. Il s'agit désormais d'une démarche normale et classique : comme on conçoit un bâtiment avec ses utilisateurs, on conçoit une ville avec ses habitants.

Dans le cahier des charges de cette étude, nous avions volontairement précisé ce souhait de travailler avec les écoles, les villes voisines, le PNR, le SIMOUV…

Votre deuxième question fut :

« Madame le Maire, vous voulez sollicité les personnes retraitées de plus de 65 ans et stoppé les contrats aidés subventionnés, n'oubliez pas que nous avons des citoyens qui non aucune ressource et qui veulent s'en sortir, mettre le pied à l'étrier et repartir ou certain ont décroché, nous devons être solidaire non baisser les yeux, ceci est notre rôle d'élu.

N'oubliez pas que ces personnes sont fières de travailler pour leur ville et il le prouve chaque jour encadré par le personnel municipal.
Je peux vous certifier qu'aucun candidat à l'élection présidentielle ne veut supprimer ces contrats aidés.
Ce serait une faute professionnelle » !

Ma réponse, Monsieur BECQUE, est que pour avoir été ces dernières années la Vice-Présidente du CCAS, je connais tout aussi bien que vous les difficultés sociales de nombre de nos administrés.

En qualité de Maire, je dois vous dire que notre démarche d'insertion professionnelle est exemplaire et elle a été engagée de longue date par mon prédécesseur. Nous employons aujourd'hui à Beuvrages près de 35 agents sur des contrats dits d'insertion quand nombre de communes n'en accueillent aucun.

Nous avons investi avec nos agents communaux qui jouent au quotidien le rôle fort utile de tuteur tous les champs possibles des formes de contrats existants : les CUI, les CAE, nous étions dans les premières villes du Valenciennois à nous engager dans le dispositif des contrats d'avenir et à proposer à des jeunes en toute transparence de leur offrir une première expérience de 3 ans sur un CV.

Dès la création par l'Etat du service civique nous nous y sommes pleinement inscrits et cela concerne d'ailleurs également le CCAS. Il en va de même pour l'emploi des travailleurs handicapés où nous remplissons sans nous en gausser sur la place publique les objectifs réglementaires d'emploi de 6% de TH quand d'autres préfèrent payer des pénalités.

Nous allons prochainement signer un partenariat pour proposer des stages à des jeunes de l'IMPRO La Tourelle à Anzin et découvrir le monde professionnel alors qu'ils sont en situation de handicap et mesurer leur capacité d'employabilité par un CAT.
Je n'évoquerai pas plus en détail les très nombreux stagiaires accueillis par nos services comme l'indemnisation que nous avons actée pour principe alors que la réglementation ne nous en faisait pas encore l'obligation. Ce sont ces gestes citoyens qu'il convient d'honorer.

Bien au-delà de cet accueil et quand l'Etat était encore en capacité d'être au rendez-vous des dotations et que nos agents partaient en retraite plus jeunes qu'aujourd'hui, nous avons recruté dans ce vivier nombre de nos agents puisque 27 ont rejoint les services municipaux sur des emplois permanents depuis une quinzaine d'année. Ce bilan vous devriez, avec responsabilité plutôt en partager la fierté, au lieu une fois encore de vous engager dans la démagogie.

Vous entendez depuis maintenant trois ans les perspectives moroses auxquelles nous devons faire face en matière de financement des collectivités. Dominique MARY vous a expliqué que notre masse salariale pourrait cette année augmenter de 5% alors que nous enregistrons 4 départs en retraite et sans procéder à aucun recrutement. Le seul poste supplémentaire enregistré étant celui de la coordinatrice CISPD d'ailleurs compensé en recettes à hauteur de 80% (Etat, Anzin et Raismes). Nous ne maitrisons aucun des leviers qui provoquent cette hausse car ils sont tous d'origine réglementaire et extérieure. Mais c'est aussi sur cette enveloppe que sont imputées les dépenses des contrats aidés, car vous vous imaginez sans doute qu'ils ne coutent rien à la collectivité ? Aujourd'hui un salarié sous contrat pèse à hauteur de 45% de son salaire sur notre budget contre 20% il y a quelques années.

En notre qualité d'élu, nous nous devons d'avoir une attitude responsable et de préserver le meilleur équilibre possible entre le maintien de nos intérêts budgétaires et la meilleure action possible à rendre à nos usagers et notamment ceux les plus en difficulté. Une commune ne peut plus comme hier être l'employeur social qu'elle a souvent été il y a quelques décennies, sauf à la conduire dans un mur à grande vitesse !

Pour répondre maintenant plus particulièrement à votre question, oui nous réfléchissons à la mise en œuvre d'une démarche nouvelle pour ce qui concerne les points école, je précise qu'il s'agit actuellement d'une étude. Nous reviendrons vers le Conseil si celle-ci est confortée.

Vous nous faites remarquer les difficultés liées à la sécurité dans notre ville. Là aussi en qualité d'élu responsable je ne vous dirai pas que je vais vous proposer de créer des postes de policiers municipaux supplémentaires. Nous n'en avons pas les moyens. Par contre, je souhaite que l'emploi du temps de nos 3 policiers actuels ne soit plus conduit au quotidien par la tenue des 4 points écoles qu'ils assurent.
Mon objectif est qu'ils puissent retravailler sur des missions où ils pourront utiliser à meilleur escient leurs compétences.

Nous regardons donc comment il serait possible d'employer des personnes pour ce laps de temps limité et avons aussi pensé à des retraités. Pourquoi ? Parce que aussi préoccupée que vous par le niveau de revenus de certains de nos concitoyens qui vivent avec des retraites misérables voire le minimum vieillesse, nous pensons que ces retraités souhaiteraient rendre ce service à la collectivité alors qu'ils ont encore la santé et le dynamisme pour le faire. Cette option a tout autant de mérite d'être envisagée que les nombreux contrats que nous proposons à nos jeunes aujourd'hui si nombreux sans emploi. L'objectif est de répondre au mieux à un besoin, de manière complémentaire sans oublier personne.

C'est pourquoi Mr Becque, je n'accepte pas le procès que vous me faites à moi et mon équipe en ce qui concerne les contrats aidés. Notre bilan en la matière est brillant et vous y gagneriez en objectivité à le défendre.

Enfin, et même si je n'ai pas envie d'entrer dans un débat d'ordre strictement politique, oui contrairement à ce que vous dites, je vous confirme que certains candidats ont le souhait de remettre en cause certains types de contrats qu'ils jugent insuffisamment efficaces en termes d'insertion professionnelle au profit d'une redirection des budgets correspondants vers des contrats d'alternance de type apprentissage ou professionnalisation. Là aussi faites preuve d'ouverture et de curiosité !

Votre troisième question fut :

« Les citoyens de notre commune se demande qu'elle est votre jour de permanence pour les recevoir » ?

Ma réponse, Monsieur BECQUE, est que ma façon de concevoir le travail n'est sans doute pas le même que la vôtre. Mon activité, elle est tout autant consacrée à l'interne dans cette collectivité, l'appui aux services, la relation avec ses partenaires institutionnels privés et publics, mais elle repose aussi sur une délégation à une équipe qui a été reconduite par le Conseil municipal le 03 janvier dernier et dont j'entends respecter la légitimité.
Ces adjoints et conseillers délégués, je leur ai confié des délégations et des champs de compétences précis, où ils pourront répondre aussi bien que moi à nos administrés.
Maintenant, le fait que j'ai choisi, notamment en ce début de mandat de ne pas organiser de permanence régulière pour m'atteler à ma prise de fonction, ne m'empêche absolument pas de recevoir les nombreux administrés qui ont sollicité un rendez-vous sachant que je le répète là encore, dans le souci de pouvoir leur être utile plus rapidement et efficacement, il leur est proposé de rencontrer prioritairement l'un de mes adjoints en fonction du problème auquel ils doivent faire face.

Madame SABRIE sollicitant la parole, elle lui fut accordée par Madame le Maire.

Intervention de Madame SABRIE : information

« J'ai été élue à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire en tant que déléguée titulaire au sein du syndicat Ecovalor, ceci en remplacement de notre regretté Maire André LENQUETTE…
Cela n'est pas avec joie que je vais remplir cette nouvelle fonction mais en toute humilité, et surtout marcher sur ses pas, je considère ceci comme un héritage légué et espère faire aussi bien que lui ! Information donnée à tous mais sans aucunement flatter mon ego.
Ecovalor était important pour lui lors de nos échanges, Beuvrages, son investissement, son engagement seront omniprésents.
Désolée pour l'émotion qui a pris le dessus ».

La séance est levée à 20h15.

Marie-Suzanne COPIN,

Maire

Ali BEN YAHIA

Secrétaire de séance